

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DU 140 ZAC Porte Pouchet (17^{ème}) - Avenant n°2 au traité de concession signé avec la SEMAVIP.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5 ;

Vu la concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signée entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 21 décembre 2005 ;

Vu l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Porte Pouchet signé entre la Ville de Paris et la SEMAVIP le 24 mai 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le projet d'avenant n°2 au traité de concession et de l'autoriser à signer ledit avenant ;

Vu le projet d'avenant n°2 ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet d'avenant n°2 au contrat de concession d'aménagement signé par la Ville et la SEMAVIP le 21 décembre 2005, modifié par avenant n°1 du 24 mai 2013, ci-annexé, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ledit avenant au contrat de concession avec la SEMAVIP.

Article 3 : La participation de la Ville au coût de l'opération est fixée à un montant de 42 901 000 euros HT augmenté de la TVA au taux en vigueur.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, sous réserve des décisions de financement.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO